

Angers, le 20 avril 2023

Angers Loire Métropole, Angers Loire Développement et les trois Chambres consulaires s'engagent ensemble sur le développement de l'économie circulaire sur le territoire

Jean-Louis DEMOIS, Vice-président d'Angers Loire Métropole, chargé des déchets et de l'économie circulaire, Yves GIDOIN, président d'ALDEV ainsi que les représentants des 3 Chambres consulaires (Chambre d'Agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat) ont signé ce jeudi 20 avril 2023 des conventions de partenariat d'une durée de 3 ans afin de finaliser les engagements de chaque partie sur la réalisation des actions.

La démarche d'économie circulaire, co-pilotée par Angers Loire Métropole et ALDEV, vise à soutenir le déploiement de modes de production circulaire et de consommation durable sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Le tout en s'appuyant sur des filières économiques à forts enjeux, sur l'exemplarité des politiques publiques et sur des partenariats avec un réseau d'acteurs engagés localement.

Dans ce cadre, un travail partenarial a été mené avec les trois Chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine et Loire, Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pays de la Loire, Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire), en vue de définir et mettre en œuvre un programme d'actions concrètes visant à sensibiliser et mobiliser les entreprises autour des enjeux et objectifs de la Feuille de Route économie circulaire.

9 fiches actions pour accélérer les transitions

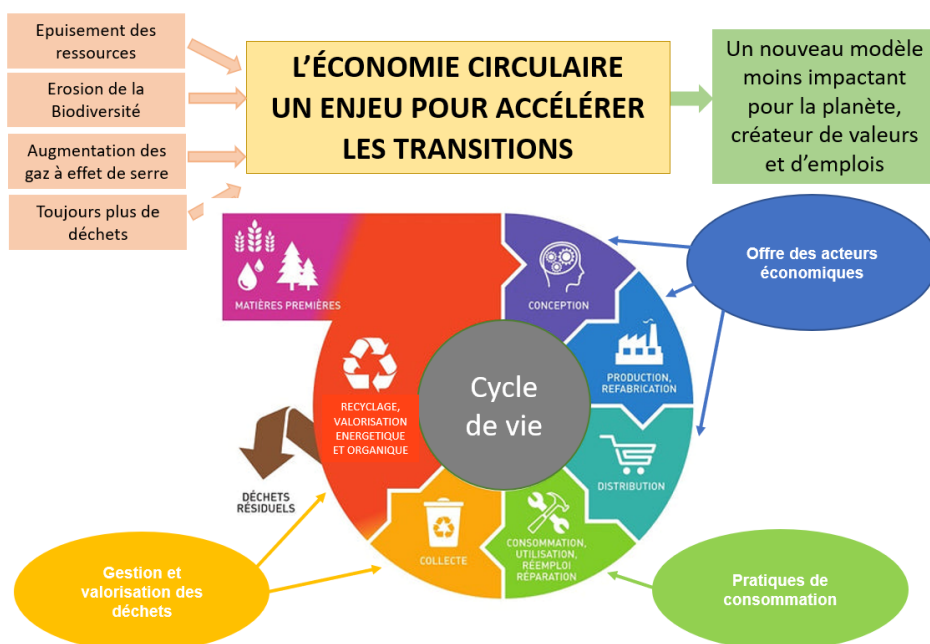
Ce travail a abouti à la formalisation de 9 fiches actions portant sur :

- La réduction des emballages à usage unique ;
- Recenser les pratiques et les offres de solutions alternatives dans la filière alimentaire ;
- La lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Réduire et valoriser les pertes à la production (fruits et légumes) ;
- Sensibiliser les apprentis et commerçants / artisans de bouche sur le gaspillage ;
- Le tri à la source et la valorisation des biodéchets ;
- Mobiliser les commerçants et artisans sur la gestion des biodéchets ;
- La montée en compétence des acteurs de la filière BTP sur la construction circulaire ;
- Contribuer à la mobilisation des acteurs du BTP sur la déconstruction et la construction circulaire ;
- La structuration d'une filière de réemploi de matériaux du BTP ;
- Étudier l'opportunité de structurer une filière du réemploi des équipements ;
- Le développement de synergies interentreprises ;

- Mobiliser les entreprises sur différentes thématiques de la transition écologique et valoriser les démarches vertueuses ;
- Le développement du secteur de la réparation ;
- Développer les réseaux de la réparation et inciter le grand public à renforcer cette pratique.

Selon les cas et en fonction des ressortissants concernés, les actions sont portées soit conjointement par plusieurs chambres, soit individuellement.

L'économie circulaire, quezako ?



Limitier les impacts tout au long du cycle de vie ³